

Directeur du Petit Séminaire et M.M. les Professeurs de philosophie, rhétorique et seconde.

Le conseil ordinaire est choisi parmi les élèves académiciens titulaires, et se compose de quatre dignitaires et de trois conseillers.

Le Président actif ouvre, préside et ferme les séances solennelles, lit les proclamations de l'Académie en présence de la communauté et veille à ce que tout se fasse bien.

Le Secrétaire, est dépositaire des archives, registres, et livres d'honneurs de l'Académie; il est aussi chargé de rédiger le procès-verbal des séances solennelles et d'en faire la lecture dans le cours de la séance &c.

Le Censeur est chargé de veiller à la dignité de l'Académie; d'empêcher tout ce qui pourrait, dans les membres, compromettre l'honneur; enfin de poursuivre, avec un soin spécial, les cas d'indignité et d'exclusion. Parmi les conseillers, on choisit un second censeur externe si le premier est pensionnaire et pensionnaire si le premier est externe.

Le Scrutateur recueille les votes et les suffrages, quand il y a élection, et reçoit les pièces soumises au tribunal de l'Académie.

Les Académiciens titulaires sont exclusivement choisis dans les classes de seconde, rhétorique et philosophie; le nombre ne peut dépasser celui de vingt.

Nul ne peut être Académicien s'il ne réunit les conditions suivantes, savoir: 1^o des succès habituels et notoires en classe, et de bonnes productions inscrites au livre d'honneur de l'Académie. 2^o La piété et la bonne conduite qui, quoique placées ici en seconde ligne, n'en sont pas moins des conditions rigoureusement requises.

3^o Nul ne peut être reçu académicien s'il n'est déjà candidat.

4^o L'élève de Rhétorique qui a remporté le premier prix d'excellence en Seconde; l'élève de Seconde qui a remporté le premier prix d'excellence en Troisième, sont de droit membres titulaires de l'Académie, pourvu qu'ils remplissent d'ailleurs les conditions de bonne conduite indiquées ci-dessus.

Les candidats sont exclusivement choisis dans l'une des quatre classes littéraires de la maison, inférieures à la philosophie.

Pour être élu candidat, il faut 1^o avoir de nobles succès en classe et avoir déjà inscrit quelques bons devoirs dans l'un des cahiers d'honneur de l'Académie. 2^o Se faire remarquer par son travail, sa bonne conduite.

3^o Les Élèves de Troisième et de Quatrième qui ont remporté le premier prix

d'excellence en Quatrième et Cinquième sont de droit Candidats de l'Académie pourvu toute fois qu'ils remplissent les conditions de bonne conduite.

Sont admis au titre d'aspirants parmi les élèves des classes grammaticales de Cinquième, Sixième, Septième et Huitième, ceux: 1^o Qui ont remporté un prix d'excellence dans les classes antérieures et dans la maison; 2^o ceux qui se recommandent par de bons devoirs dans le second livre d'honneur de l'Académie, en même temps par leur travail, leur piété et leur conduite, ont réuni la majorité des suffrages.

L'institution de l'Académie ainsi que lo porte le texte du règlement général, a pour fin de récompenser les nobles efforts du travail et d'exciter dans tous une louable et généreuse émulation. Tous les travaux de l'Académie doivent donc être dirigés dans ce double but.

Pour y parvenir, 1^o elle a un premier cahier d'honneur destiné à recevoir les productions des Académiciens et autres élèves des classes supérieures à la Troisième qui, après un mûr examen, auront été jugées dignes d'y être admises par le tribunal académique. Ce cahier ne reçoit que des compositions proprement dites; dissertations philosophiques, discours, narrations en latin et en français, vers latins, devoirs historiques, analyses littéraires. Les vers français sont absolument bannis de ce cahier, ainsi que des travaux de l'Académie.

L'Académie possède encore un second cahier d'honneur dans lequel sont admis les bons devoirs offerts par les classes inférieures à la Seconde, et qui ont été trouvés irréprochables après un mûr examen: ce cahier ne comporte de compositions proprement dites, que les vers; les versions et thèmes, soit pour le latin, soit pour le grec, en sont le principal aliment.

Trois fois par an, ont lieu des séances solennelles et publiques. Les personnes les plus distinguées, les membres correspondants, les anciens académiciens, les notabilités littéraires sont invités à cette séance.

Trois autres fois au moins, ont lieu devant toute la communauté réunie, mais seule, des proclamations académiques. Le Président, par un rapport écrit et composé avec soin, y fait connaître l'état des travaux de l'Académie, distribue les éloges, et indique le nombre de devoirs offerts par chaque classe.

Les devoirs inscrits dans les cahiers et cités avec éloge dans les proclamations, pourront, lors des séances solennelles, reparaître de nouveau et y être lus publiquement par leurs auteurs.

Tous les devoirs présentés à l'Académie ont du être faits et travaillés en classe.

PREMIERS.

Rhétorique.

- | | |
|----------------|----------------------------|
| T. Chandonnet, | <i>en version grecque.</i> |
| " | <i>" latine.</i> |
| " | <i>en vers.</i> |
| Seconde. | |
| II. Lecours, | <i>en version latine.</i> |
| Troisième. | |
| L. Catellier, | <i>en thème.</i> |
| J. Nadeau, | <i>en vers.</i> |

Quatrième.

- | | |
|--------------------------|---------------------------|
| F. X. Frenette, (2 fois) | <i>en version latine.</i> |
| F. X. Frenette, | <i>en thème.</i> |

Cinquième.

- | | |
|---------------|---------------------------|
| A. Pelletier, | } <i>en thème.</i> |
| J. Martin, | |
| J. Martin, | <i>en version latine.</i> |
| A. Pelletier, | <i>en français.</i> |

Sixième.

- | | |
|-------------|------------------------------|
| A. Leptage, | <i>en français.</i> |
| L. Lambert, | " |
| E. Pouliot, | <i>en thème.</i> |
| T. Breen, | <i>en version angl aise.</i> |
| L. Dion, | <i>en version latine.</i> |

Septième.

- | | |
|------------------|-----------------------|
| G. Saint-Pierre, | } <i>en français.</i> |
| N. Hamel, | |
| H. Lachance, | } <i>en leçons.</i> |
| E. Martin, | |

- | | |
|-----------------------------------------------|------------------|
| II. Cimon, F. Guay, E. Martin et M. Tremblay, | <i>en latin.</i> |
| M. Tremblay, | " |

Huitième.

1^{er} ordre.

- | | |
|--------------|-----------------------|
| P. Doherty, | } <i>en français.</i> |
| O. Mayrand, | |
| L. Furoy, | } <i>en latin.</i> |
| C. Blanchet, | |

2^d ordre.

- | | |
|-------------|---------------------|
| II. Pâquet, | <i>en français.</i> |
|-------------|---------------------|

PREMIER INCENDIE DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC EN 1701.

Mr. Faribault a eu l'obligeance de communiquer au Séminaire copie de la lettre suivante qu'il a trouvée aux archives de la Marine à Paris. Ce Monsieur vaudra bien en recevoir ici le témoignage de notre reconnaissance.

Nous reproduisons la lettre avec son orthographe et en l'accompagnant de quelques notes.

Monseigneur,

Je profite de la triste occasion causée par l'incendie arrivé au Séminaire de cette ville, pour vous assurer de la continuation de mon profond et respectueux attachement, en rendant un très fidèle compte à Votre Grandeur, de ce qui causa ce malheureux accident, et la manœuvre que l'on fit pour en arrêter le cours.

Le lundi 15^e novembre la plus grande partie des séminaristes estarent allés, dès le matin, à S. Michel (a) qui est une petite hene de Quebec, ou ils ont une maison et un assez beau jardin sur le bord du fleuve St. Laurent; ce qui rend ce lieu agréable, et ce qui invistes ces M^{rs} à y aller prendre l'air. Ce jour malheureux il n'est resté que peu de domestiques, et qu'un très petit nombre de prestres, b^sq^{ts} c^h entre une heure et deux, après dîné, sortirent de leur maison pour aller dire les vespres à la paroisse, et Monsr. petit, l'un de ces prestres, qui resta le dernier, voulut par précaution accommoder le feu du poele de la grande salle (b), afin que lorsqu'ils reviendraient de l'église, ils trouvassent cet endroit chaud; et en effet, il n'y réussy que trop bien, car il tomba un charbon fort allumé sur le plancher, sans qu'il sans aperçut, ce qui y mit assez viste le